Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 022-212201370-20260331-26310304-DE

Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal
de la commune de MAËL-CARHAIX - 22340

Séance du mardi 31 mars 2026

Délibération n° 26.31.03.04

Le 31 mars 2026, à vingt heures, le conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le 24 mars 2026, s'est réuni au nombre **Le 31 mars 2026**, à vingt heures, le conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le 24 mars 2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, **sous la présidence de Madame Rollande LE BORGNE, Maire.**

Présents : Raymond BARRÉ, Camille BERTRAND, Yann COLLOBERT, Marija COLOVIC, Valérie GLOU, Sabrina GUÉGUEN, John GREENLEES, Solenn JOUAN-HENAFF, Rollande LE BORGNE, Alain LE COZ, Claude LE TERTRE, Elise LORINQUER, Alain MARZIN, Rozenn MÉROT, Jean-Pierre TROQUIER

Absents excusés : Néant

Absents : Néant

Secrétaire : Raymond BARRÉ

En exercice : 15	**Présents : 15**	**Pouvoir : 0**
Vote	Pour	15
	Contre	0
	Abstention	0

Objet : Élection des représentants du conseil municipal au conseil d'administration du CCAS.

Classification Actes : *Institutions et vie politique – 5.3 : Désignation de représentants*

En application des articles R.123-7 et suivants du Code de l'action sociale et des familles, Madame le Maire rappelle que la moitié des membres du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est élue par le conseil municipal.

Cette élection a lieu au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel. Chaque conseiller municipal ou groupe de conseillers peut présenter une liste, même incomplète. Les sièges sont attribués dans l'ordre de présentation des candidats sur chaque liste.

Madame le Maire rappelle également qu'elle est Présidente de droit du CCAS et ne peut, à ce titre, être candidate sur une liste.

Par délibération n°26.31.03.03 du 31 mars 2026, le conseil municipal a fixé à sept, le nombre de membres à élire en son sein pour siéger au conseil d'administration du CCAS.

Après cet exposé, le conseil municipal procède à l'élection de ses représentants.

Une seule liste de candidats a été présentée, composée de sept membres titulaires et de deux membres supplémentaires appelés à siéger en cas de vacance.

À l'issue du scrutin secret et du dépouillement, la liste unique ayant obtenu 15 voix, sont proclamés élus :

Suite au dépouillement du vote, qui s'est déroulé au scrutin secret, sont proclamés élus avec 15 voix :

Liste 1 :

- **Camille BERTRAND**
- **Alain MARZIN**
- **Solenn JOUAN-HENAFF**
- **Sabrina GUÉGUEN**
- **Rozenn MÉROT**
- **Marija COLOVIC**

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 022-212201370-20260331-26310304-DE

Membres supplémentaires :

- **Alain LE COZ**
- **John GREENLEES**

Camille BERTRAND est élue dans les mêmes conditions Vice-Présidente.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme au registre.

Le Maire,

Le secrétaire de séance,

Barré